



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Communiqué de presse

### **NEW DEAL MOBILE : PLUS DE 1000 PYLÔNES 4G MIS EN SERVICE POUR RAPPROCHER LE NUMÉRIQUE DU QUOTIDIEN DES FRANÇAIS**

Paris, le 14 septembre 2021

**Pas de répit pour les zones blanches, en trois ans d'existence le dispositif de couverture ciblée du *New Deal Mobile* a atteint, courant juillet, le cap des 1 000 nouveaux pylônes 4G mis en service dans des zones jusqu'alors non ou mal couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile.**

La rentrée 2021 commence et s'annonce connectée ! Réponse massive et concrète à la fracture numérique, le *New Deal Mobile* tend à participer à l'égalité des chances dans les territoires. Plus que jamais indispensable au quotidien des habitants du territoire français, le numérique porte en lui de multiples opportunités dont France Mobile constate la dynamique et l'intérêt chaque jour : emploi, création d'entreprises, projets collectifs, accès à la santé...



~ 3 000

**Sites identifiés**

par les territoires



+1 000

**Sites mis en  
service**

### **1 005 nouveaux pylônes 4G mis en service**

Ils seront bientôt plus de 5 000. Partout en France, dans les zones jusqu'alors non ou mal couvertes. Pour un numérique vraiment accessible au quotidien.

**Les territoires concernés sont les communes identifiées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée pour bénéficier d'une couverture mobile de qualité.**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## FOCUS REGIONAL





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

### En savoir plus sur le *New Deal Mobile*

En janvier 2018, le Gouvernement, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) et les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) sont parvenus à un accord historique – le *New Deal Mobile* – visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

Le Gouvernement a fait le choix dans le cadre du *New Deal Mobile* de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire plutôt qu'un critère financier pour l'attribution des fréquences. L'État a ainsi décidé d'orienter l'effort des opérateurs vers la couverture du territoire, au moyen d'obligations de couverture inédites.

L'objectif du dispositif de couverture ciblée est d'assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes. Chaque opérateur a l'obligation d'installer 5000 nouveaux sites (dont certains peuvent être mutualisés), à un rythme de 600 à 800 par an. Une fois une zone retenue et publiée au sein d'un arrêté ministériel, les opérateurs ont 24 mois maximum pour apporter la couverture mobile attendue (voix, SMS et accès Internet 4G).

#### **Pour aller plus loin :**

Pour suivre en détail tous les avancements du *New Deal Mobile*, l'ARCEP publie un tableau d'avancement du *New Deal* mis à jour trimestriellement : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#Home>.

Pour ne rien manquer de l'actualité du Dispositif de couverture ciblée, suivez le Programme France Mobile sur Twitter : [@ANumANCT](https://twitter.com/ANumANCT)

### **A propos de l'ANCT**

Créée au 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites Villes de demain, France Très Haut Débit...

L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux.

**Contact presse :** Claire JOLY, [cjoly@equancy.com](mailto:cjoly@equancy.com), 06.88.10.67.57

**Contact France Mobile :** Eric RUCKLIN, [eric.rucklin@anct.gouv.fr](mailto:eric.rucklin@anct.gouv.fr) / Pierre-André PLESSIER, [pierre-andre.plessier@anct.gouv.fr](mailto:pierre-andre.plessier@anct.gouv.fr)